



PROTOCOLE SECURITE TRANSPORT

Usine :
Saint-Césaire
Le 28/06/2021

Opérations de chargement et de déchargement :
Articles R.4515-1 à R.4515-11 du code du travail.

Horaire d'ouverture de l'établissement aux transporteurs : 6h00-19h00

	Entreprise utilisatrice	Transporteur
Raison sociale :	GRUPE MEAC SAS	GARANDEAU FRERES
Adresse :	13, Les Carrières	SAS au capital de 1 313 940€ Siège Social : Champblanc
Ville :	17770 SAINT-CESAIRE	16370 CHERVES-RICHEMONT
Représentée par :	Bernard DEBORD	Siret : 775 563 273 00017 APE : 4673A Tél 05 45.83.24.11
Téléphone :	06 23 01 71 71	

Désignation de l'opération

Nature de l'opération : Chargement Déchargement

Marchandise

Nature :

- Carbonate de calcium
- Mélange
- Marchandise dangereuse : chaux
- Autre :

Conditionnement :

- Colis
- Vrac solide
- Vrac pulvérulent
- Palettes
- Big-bags
- Autre :

Véhicule

Caractéristiques :

- Voiture + remorque
- Camion < 3,5 t

- Camion > 3,5 t
- isolé
- articulé
- Autre : _____

Type :

- Remorque bâchée
- Citerne plate
- Citerne basculante
- Plateau

- Benne
- Remorque carrossée
- Autre : _____

Lieux de chargement ou de déchargement

L'accès aux lieux de chargement et de déchargement se fait selon le plan de circulation (ci-joint)

Chargement :	<input checked="" type="checkbox"/> Silos ou manche <input type="checkbox"/> Quai <input type="checkbox"/> Hangar <input type="checkbox"/> Autre :	Déchargement :	<input type="checkbox"/> Silos ou manche <input type="checkbox"/> Quai <input type="checkbox"/> Hangar <input type="checkbox"/> Magasin <input type="checkbox"/> Autre
---------------------	---	-----------------------	--

Matériels de manutention pour l'opération

<input type="checkbox"/> Chariot élévateur avec cariste <input type="checkbox"/> Transpalette électrique <input type="checkbox"/> Transpalette à main <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Hayon élévateur <input type="checkbox"/> Engin de chantier avec cariste
---	---

Risques liés aux opérations

Relatifs aux produits

- Produit inflammable
- Produit toxique
- Produit explosif
- Carburant ou fuel
- Autres :

Relatifs aux conditions et matériels

- Risques liés à une mauvaise répartition du produit sur les essieux
- Risques liés à la manutention
- Risques liés aux manœuvres de conduite
- Personnel environnant
- Incendie / explosion
- Risques liés à l'ouverture et la fermeture des couvercles sur les citernes

Engagement du transporteur

L'entreprise effectuant le transport s'engage à fournir à son personnel des équipements de protection individuelle nécessaires à l'opération (casque, gants, chaussures de sécurité, lunettes, masque à poussières).

En cas de non-respect du port des équipements de protection ou du non respect des consignes de sécurité, OMYA interdira le chargement du véhicule.

Les équipements de travail fournis par le transporteur doivent d'être entretenus et vérifiés conformément à la réglementation.

En cas d'incident ou d'accident

En cas d'incendie, d'accident corporel :	Tel. Pompiers 18 / Tel. Samu 15
Premiers secours du site :	M. Yann AMIOT : 06 23 01 71 92
Responsable du site :	M. Bernard DEBORD : 06 23 01 71 71

Signature du protocole sécurité transport

Date : Nom : Signature :	MEAC 28/06/2021 M. Bernard DEBORD  17770 SAINT CESAIRE Tél. : 05 46 91 54 11 Fax : 05 46 91 40 59 RCS NANTES B 775 576 036	Transporteur 28/6 GARANDEAU FRERES SAS au capital de 1 313 940€ Siège Social : Champblanc 16370 CHERVES RICHEMONT Siret : 775 563 273 00017 APE : 4673A Tél. 05.45.83.24.11
--------------------------------	---	--

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE SUR LE SITE

TRAVAILLER EN TOUTE SECURITE...



Port du casque obligatoire



Port des chaussures de sécurité obligatoire



Port de vêtement haute visibilité obligatoire



Port de lunettes masques obligatoire



Port des gants de manutention conseillé



Respecter le plan de circulation et la signalisation



Vitesse limitée à 20 km/h



Priorité aux engins de chantier ou chariot interne du site



Ne pas circuler sur les zones de chantier.

Rester dans le camion ou dans le local réservé aux chauffeurs.

Les personnes accompagnant les chauffeurs doivent impérativement attendre dans la cabine du camion.



Port du short, bermuda ou pantacourt interdit

EN RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT...

Ne pas jeter de débris en dehors des poubelles prévues à cet effet.

Ne pas décharger un fond de citerne ou de benne de manière « sauvage » sur le site ou ses abords immédiats.



AVEC UNE BENNE OU UNE CITERNE PROPRE ET ADEQUATE...

Les transporteurs livrant en alimentation animale doivent impérativement :

1/ présenter une citerne propre (certificat de lavage sera exigé si nécessaire et un contrôle de la propreté pourra être effectué de manière aléatoire sur site)

2/ ne pas avoir transporté de matières incompatibles lors du chargement précédent suivant le référentiel IDTF.

Tout chauffeur contrevenant à l'une de ces règles se verra rappelé à l'ordre et une non-conformité sera adressée au transporteur.



MEAC
L'innovation plein champ

usine de SAINT CESAIRE vous souhaite la bienvenue !

PROTOCOLE de SECURITE

LEGENDE :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| P₁ parking visiteurs | 7 dépotage gaz GNL |
| P₂ parking personnel | 8 livraison pièces détachées |
| 1 barrière entrée usine | 9 dépotage matières premières |
| 2 bureau | 10 livraison pierre |
| 3 accueil chargement | |
| 4 pont - bascule | |
| 5 sanitaires | |
| 6 chargement vrac | |

 **Entrée interdite au public**

 **ROULEZ AU PAS**  **20 ROULEZ AU PAS !**

 **Point de ralliement**

